



PRÉFET DU NORD

DOSSIER UNIQUE AGRÉMENT DÉPANNAGE – REMORQUAGE POIDS LOURDS

I. Secteurs demandés : cocher la (les) case(s)

Autoroutes non concédées du département du Nord, voies express de l'arrondissement de Lille, RN356–RN227 et RD652

AUTOROUTE A1 :

- Secteur 1 : Lille Tronc Commun A1 – Échangeur de Seclin
- Secteur 2 : Échangeur de Seclin – Échangeur de Carvin / Libercourt

AUTOROUTE A16 :

- St Georges sur Aa - Frontière belge

AUTOROUTE A2 :

- Échangeur Hordain - Frontière Belge

AUTOROUTE A21 :

- Secteur 1 : Flers-en-Escrebieux - Échangeur Pecquencourt
- Secteur 2 : Échangeur Pecquencourt – Échangeur Douchy-les-mines

AUTOROUTE A22 :

- "4 cantons" Tronc Commun A22 - Frontière belge

AUTOROUTE A23 :

- Secteur 1 : "4 cantons"- Orchies
- Secteur 2 : Orchies - Valenciennes

AUTOROUTE A25 :

- Secteur 1 : Lille Porte Sud - Échangeur Armentières
- Secteur 2 : Échangeur Armentières - Échangeur Méteren
- Secteur 3 : Échangeur Méteren - Échangeur Steenvoorde
- Secteur 4 : Échangeur Steenvoorde - Échangeur de Bergues

AUTOROUTE A27 :

- "4 cantons" – Frontière belge

VOIES EXPRESS DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE, RN 356-RN227 et RD652 :

- RN 356 : Lille Porte Sud - Mons en Baroeul
- RN 227 : "4 cantons" - Cousinerie / RD6
- RD 652 : (Rocade Nord Ouest) s'étire depuis l'A25 (PR0+0000 Ennetières-en-Weppes) jusque la RD 656 (PR 14+1243 Wasquehal)

CIRCONSCRIPTIONS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE LILLE – ROUBAIX – TOURCOING *

Circonscription de Lille :

- 1. Lille et Hellemmes
- 2. Villeneuve d'Ascq, Mons-en-Baroeul, Lezennes, Forest – sur - Marque
- 3. Marcq-en-Baroeul, Marquette, Wambrechies
- 4. La Madeleine, Lambersart, Saint-André
- 5. Lomme, Loos, Haubourdin, Pérenchies, Emmerin, Sequedin, Capinghem, Prêmesques, Ennetières-en-Weppes, Englos et Lompret
- 6. Wattignies, Fâches-Thumesnil, Lesquin, Ronchin, Templemars, Seclin, Noyelles-les-Seclin, Houplin-Ancoisne, Vendeville

Circonscription de Roubaix :

- 1. Roubaix intra-muros, Hem, Lannoy, Lys-lez-lannoy, Toufflers
- 2. Wattrelos et Leers
- 3. Croix et Wasquehal

Circonscription de Tourcoing :

- A. Bondues, Linselles, Mouvaux, Tourcoing, Roncq
- B. Bousbecque, Comines, Halluin, Neuville-en-Ferrain et Werwicq-sud

* Conformément à l'article 3-3 du cahier des charges, l'agrément ne peut pas être délivré pour plus de 3 secteurs

II. Liste des pièces à fournir

II.1 Conditions générales :

- une **copie de la carte nationale d'identité ou du passeport** du demandeur (gérant, ...)
- un **extrait *Kbis*** d'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers
- une **assurance** (article du cahier des charges) : justificatif de la garantie à l'égard des tiers et des biens contre tous les dommages éventuels engageant sa responsabilité, assurance pour les personnes transportées à titre gracieux (contrat d'assurance)
- une **attestation sur l'honneur datée et signée** par laquelle le demandeur s'engage (art. 3 du cahier des charges) :
 - à respecter l'intégralité des dispositions du cahier des charges sous peine de sanctions prévues à l'article 3-5 du cahier des charges
 - à assurer les permanences 24h/24 en fonction du calendrier arrêté annuellement et répondre aux demandes d'aide dans les délais prescrits
 - à intervenir à la demande des forces de l'ordre en cas d'événements exceptionnels
 - à se rendre sur le site d'intervention dans un délai qui ne saurait excéder une heure pour un véhicule poids lourd, excepté en cas de circonstances exceptionnelles (météorologiques ou dues à des bouchons)
 - à assister l'automobiliste jusqu'à la fin de l'intervention.
- **le(s) cahier(s) des charges daté(s) et signé(s)**

II.2 Conditions techniques (art. 3 du cahier des charges) :

Les attestations ou documents présentés seront étayés par tout document graphique ou photographique.

Installations pour le stockage des véhicules et local d'accueil de la clientèle :

- Descriptif et localisation des installations et surfaces dédiées au stockage des véhicules (art. 3-3 du cahier des charges : la surface de stockage disponible doit être d'au moins 1000 m² pour les PL)
- Descriptif des locaux d'accueil de la clientèle (salle d'attente et sanitaires obligatoires)

– Descriptif des mesures prises par le professionnel pour répondre immédiatement et sans interruption pendant la durée de la permanence et assurer un accueil personnalisé : préciser les numéros de téléphones fixe et portable

Moyens humains et matériels (art. 3 du cahier des charges) :

Effectifs et qualification du personnel affecté au dépannage-remorquage :

(art. 3-3 du cahier des charges : le personnel d'intervention doit être composé d'au moins deux intervenants dépanneurs-mécaniciens par catégorie (PL-VL) devant posséder le permis de conduire en cours de validité ainsi que la compétence en dépannage-remorquage (diplôme, expérience d'au moins 3 ans)) :

Présenter sous forme de tableau la liste du personnel affecté au dépannage comprenant leur n° de permis de conduire et les catégories détenues ainsi que le diplôme ou expérience requise

Tableau à reproduire et à joindre au dossier :

Nom	Prénom	Date et lieu de naissance	N° de permis (Copie du permis à fournir)	Date de validité	Qualification, expérience et/ou diplôme (copie du diplôme ou CV à fournir)

Véhicules utilisés :

(art. 3-3 du cahier des charges : au moins un véhicule lourd de dépannage pouvant relever et remorquer un ensemble de véhicules d'un PTRV de 44 tonnes et disposer d'un engin de relevage. Ils doivent répondre aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 30/09/1975 et être pourvus d'une autorisation de mise en circulation ; ils devront porter de manière lisible et apparente la raison sociale et le n° de téléphone de l'entreprise)

Tableau à reproduire et à joindre au dossier :

Véhicules	Immatriculation	Certificat immatriculation (Copie à fournir)	Assurance (Copie à fournir)	Contrôle technique (Copie à fournir)	Autorisation de mise en circulation du véhicule (« carte blanche » à fournir)	Attestation de conformité des extincteurs devant se trouver à l'intérieur du véhicule d'intervention (Copie à fournir)

Matériels utilisés :

(art 3-3 du cahier des charges : pièces de rechange, pneumatiques, camion atelier, atelier de réparation)

– Liste des matériels utilisés : pièces de rechange, pneumatiques, camion atelier, atelier de réparation

– Liste des matériels dans les véhicules d'intervention

Date limite d'envoi du dossier : 16 octobre 2018

Dossier à retourner

– par voie postale à :

PRÉFECTURE DU NORD
Direction de la réglementation et de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale et de la circulation routière
(Candidature dépannage)
12 rue Jean Sans Peur CS 20003
59039 LILLE cedex

– ou par voie dématérialisée : pref-professions-reglementees-route@nord.gouv.fr

Contact pour toute information complémentaire : Mme Sevinez AYDOGDU (tel. : 03 20 30 58 74)